

DECLARATION LIMINAIRE CAPD 10 AVRIL



Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

Monsieur le Directeur académique

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD

Cette CAPD a pour objectif d'étudier les demandes de disponibilités, les postes à profil et les temps partiels.

Nous regrettons fortement que les conditions de travail des personnels administratifs n'aient pas permis une transmission des documents préparatoires dans un délai permettant un travail efficace de notre syndicat.

Le document de travail concernant l'ASH aurait pu être transmis avant 19 heures la veille.

Concernant les demandes de disponibilité, nous relevons de nombreuses demandes pour convenance personnelle. Derrière cette appellation, les motifs sont multiples mais nous retrouvons des demandes liées au vœu déçu de quitter le département. En effet, les enseignants demandent de plus en plus à quitter la Haute-Savoie : non pas que les publics soient plus difficiles qu'ailleurs mais la localisation géographique et économique est très particulière. La situation frontalière de notre département fait que le niveau de vie est particulièrement élevé. Aussi un certain nombre de collègues sont contraints d'aller s'installer dans des régions moins chères ou ne peuvent pas supporter la contrainte financière d'un double logement.

Les demandes de temps partiel et de disponibilité augmentent donc aussi en réponse au blocage des permutations informatisées.

Nous enregistrons chaque jour l'augmentation des symptômes de personnels à bout de souffle et une cohorte d'enseignants pour le moins désabusés. Les conditions de vie personnelle et les conditions de vie au travail des collègues impactent de plus en plus leur investissement

professionnel. Enseigner est un métier exigeant, trop parfois pour faire face aux sollicitations familiales lorsque les trajets de plusieurs centaines de kilomètres par semaine sont imposés. Leur demande de temps partiel ou de disponibilité n'est pas forcément pour « convenance personnelle » mais plutôt la conséquence de souffrances personnelles.

Nous ne pouvons accepter tant de demandes de disponibilité refusées (28 annoncées dans les documents préparatoires) qui risquent de se solder par de nombreuses démissions.

Le SE-Unsa a obtenu qu'un groupe de travail ministériel se réunisse fin avril pour revoir les situations de collègues n'ayant pas obtenu leur permutation informatisée.

Nous souhaiterions que la CAPD soit consultée et donne un avis favorable pour les exéats de collègues ayant obtenu une majoration exceptionnelle de barème ainsi que pour celles et ceux, en charge de famille qui demandent depuis trois ans et plus un département non limitrophe.

Un dernier point pour terminer : notre syndicat travaille sur la mobilité professionnelle qui est une demande de plus en plus forte de nos collègues.

Les carrières ne sont plus aussi linéaires qu'elles ont pu l'être. De nombreux stagiaires ont une expérience professionnelle antérieure et inversement des enseignants souhaitent expérimenter d'autres voies. Ils le font parfois en bénéficiant du congé formation mais celui-ci n'est pas toujours accessible ou ne correspondent pas au format de la formation souhaitée. Les enseignants qui ont pris sur leur temps libre, en payant leur formation pour créer leur entreprise ne peuvent pas voir leur projet de plusieurs années refusé.

Nous demandons expressément que le droit soit respecté pour la création d'entreprise.

Emmanuel FUSS et Catherine HERETICK